



Changement contrat mariage

Par Statmat

Bonjour

Je suis actuellement marié et au vu d'une gestion financière déplorable d'une femme je me pose la question d'intégrer un contrat de mariage pour séparer notre épargne personnelle (chaque salaire est reçu sur un compte personnel de chacun et on fait des virements sur le compte commun pour les dépenses courantes)
Actuellement nous sommes sous le régime de la communauté de biens sans contrat de mariage.

Nous avons des revenus confortables et équivalents mais je supporte la gestion financière du couple.
Elle ne met rien de côté et dépense beaucoup malgré une capacité d'épargne possible.

De mon côté je mets de l'argent de côté et dans un avenir très proche (vente de notre appartement actuellement loué) ma capacité d'épargne ainsi que la sienne va nettement augmenter
Je devrais être à une fourchette allant de 1500 à 2000 euros mensuel d'épargne seul.

Ne voulant pas voir cet effort d'épargne dilapider si divorce qui ne serait pas à l'amiable je souhaiterais savoir si un changement de statut de mariage est possible après la vente de notre appartement ?
Et quel serait le coût de cet acte notarié.

Merci d'avance pour vos réponses et suggestions

Par isernon

bonjour,

je suppose que vous êtes mariés sous le régime légal de la communauté d'acquêts, ou les biens acquis pendant le mariage (avec des fonds communs) sont des biens communs.
sont également communs les gains et salaires perçus par les époux.

cela signifie que les revenus perçus par les 2 époux appartiennent à la communauté même s'ils sont placés sous le nom d'un seul époux.

le changement de régime matrimonial est possible, voir ce lien :

[url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1535>]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1535[ur]

salutations

Par Rambotte

Mais vous n'avez pas le pouvoir de modifier seul le régime matrimonial pour passer en séparation de biens.

Par Statmat

Oui je ne suis pas le seul à décider si ma femme n'est pas d'accord je l'ai dans le c*

Par yapasdequoi

Il vous reste toujours la solution de divorcer ...

Par kang74

Bonjour

Changer de régime matrimonial, cela veut dire liquider en premier lieu la communauté (avec un acte de partage qui n'est pas sans les frais qui vont avec) pour ensuite être en séparation de biens .
Séparation de biens qui n'empêche pas la solidarité entre époux et le fait, que vous devriez compenser sa mauvaise gestion possiblement .